



Peux t'on changer d'avocat en cours de procedure

Par **vero2878**, le **03/08/2008** à **12:51**

je suis passé en conciliation le 2 juillet j'attend l'ordonnance du juge
je viens de m'appercevoir que l'avocat qui s'occupe de mon dossier (je tiens a vous signaler que je beneficie de l'aide judiciaire) n'en a rien a foutre. ne repond pas a mes mail qu'elle demande que je lui envoie (elle les fait classer dans mes dossiers) dire de se secretaire.

ma question

puis je changer d'avocat ?????? maintenant que nous sommes passé devant le juge ou cela est trop tard

Par **coolover**, le **03/08/2008** à **17:54**

Bonjour véro !

Oui, tu peux à tout moment changer d'avocat, sous réserves d'avoir régler l'intégralité de ses honoraires pour les actes de procédures qu'il aurait déjà réalisé.

Donc, si tu t'entends mal avec ton avocat et que tu as besoin d'un avocat pour la suite de la procédure, tu peux demander à ton avocat de te restituer ton dossier et t'adresser à un autre avocat.